

Prémier Trimestre
N° BOULOMÉ le - 3 AVR. 1987



Pour le Préfet
Commissaire de la République
Le Chef de Bureau délégué,

Jacqueline VILLAIN

Réunion ordinaire du 24 avril 1987

Le vingt quatre avril mil neuf cent quatre vingt sept, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M^r Guy Olivier, maire.

Date de convocation: 17 avril 1987.

Présents: M^s THIVAUD Guy, JOSEPH Richard, VIOUET Claude, BOURREAU Bernard, SARNAULT Pierre, GOURIVERT François, MAGNE Simone.

Absents: M^s Gouesto Orlime, Borderon Raymond, Allary Francis, Pheffeau Herosé.

Secrétaire de séance: M^r Jourvieux François

Lettre de M^r Lafauré.
Réparation du chemin
n° 110.

Notifié le 20/05/87.

1) M^r le Maire communique à chaque conseiller un exemplaire d'une lettre adressée par M^r Lafauré au M^r le Maire de Boulers, lettre dans laquelle M^r Lafauré expose son projet de réparation de la voie communale n° 110. Dès que les travaux seront achevés et la voie remise en état correct, M^r le Maire abrogera l'arrêté d'interdiction de circulation des véhicules d'une poids supérieur à 5 tonnes.

Le Conseil suggère la possibilité de demander à M^r Lafauré une caution de dix mille francs à verser dans les caisses de M. le Receveur à Villebois. Les modalités de remise en état du chemin seront à définir avec la D. D. E jusqu'à la fin 1987 et hautement renouvelable tous les six mois.

Programme voirie.
Mairie au Loup. La Chapelle
à Rozet
Publié le 27/05/87.

2) Le Conseil Municipal donne son accord à l'immédiateté pour le programme voirie établi par M^r Jean Bourgeois, Conducteur Principal des TPE dans le cadre du programme subventionné F. D. A. E. 1976. Ces travaux comprendront la réfection du chemin du Mairie au Loup en 1985 et

celle de la voie communale n° 112 de La Chapelle à Rozet.

Designation du travail	Quantité	Fr. Unitaires H.T.	Dépense
Travaux effectués sur le Chemin Rural du Main au coup en 1985. Restant à régler.			28414,14
- Montant des travaux subventionnables dans le cadre du programme F.S.A.C. 1986.			48043,00
- Reste disponible pour des travaux en 1987:			19698,26
<u>Voie Communale n° 112 de La Chapelle à Rozet</u>			
<u>- Travaux préparatoires.</u>			
- Reprofilage de la chaussée dans les parties déformées comprenant: fourniture et mise en œuvre de mortiers 0/30 calcaires pénétration bi-couche à l'émulsion de bitume.	200 m ²	20,50	4100,00
- Enduit général Mono-couche au bitume fluide, dosage 1,7 kg/m ² et gravillons dijoniques 6/10, dosage 11 t/m ²	2450 m ²	6,90	16905,00
			<u>21005,00</u>
			3306,93
			<u>24311,93</u>
			+ 5000,00
			<u>29311,93</u>

le 24/02/87

 J. BOURGOIN.

TOTAL H.T.
 T.V.A. 12,6%
 TOTAL T.T.C.

Le financement sera assuré de la façon suivante:
 Subvention du F.D.A.C. 28845 F
 Budget Primitif 1987, Section Ix } 28414 F + 4086 F = 24359,77
 Sur les fonds libres. BP 1987.

Entretien voirie

5) L'entretien de la voirie communale sera fait par le constructeur au moyen d'uroble à froid qui pourra être livré par le camion SAVIER de l' Syndicat de voirie de Montbron La Rochefoucauld (Prix de l'uroble

et du transport seront à demander au Lycéiste).

Babnon

- 4) Babnon dernière la mairie
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de le détruire, son mauvais état présentant un danger pour la population et les enfants qui y jouent.

Repas des aînés

- 5) Le Conseil Municipal demande qu'un recensement des aînés susceptibles d'assister effectivement au repas soit mis en place. Tout le travail de préparation et de service du repas des aînés pourrait être fait par des dames dévouées de la commune et par les femmes des conseillers ainsi que les conseillères. Le projet reste à l'étude.

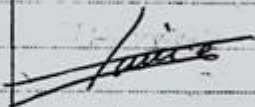
Assemblée Générale
AD 17 R.

- 6) 17' le Maire donne lecture d'une lettre de l'AD 17 R à Villebois invitant les membres du Conseil Municipal à l'Assemblée Générale le lundi 11 mai à 21h. Salle de la Mairie à Villebois

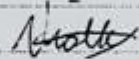
Honoraires architecte

- 7) M. le Maire rappelle au Conseil que 17' Perot, architecte estime à 10000 le montant de ses honoraires pour l'implantation de la salle de fabrication de l'eau à Villebois. A l'unanimité, le Conseil Municipal exprime son désaccord et demande à M. le Maire de proposer à Mr Perot une somme de cinq mille francs pour fixe de ses services

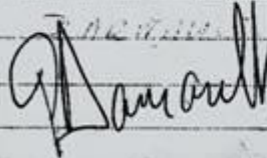
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.













Magné